

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 février 2026 A 20 HEURES 30



Délibération n° 2026 02 23-05- FINANCES - Budgétisation de
la contribution définitive de la commune aux charges du
Syndicat Départemental d'Energies du Rhône (SYDER) -
Exercice 2026

Nombre de conseillers	Date de la convocation : 07/02/2026	
En exercice :	33	
Présents :	29	Affichage de la convocation : 17/02/2026
Pouvoirs :	2	
Votants :	31	Affichage du compte rendu : 25/02/2026
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMIN, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Sylvie RAZY, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS- MOREAU.		
Absents ayant remis pouvoir :		
Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES donne pouvoir à Sylvain BARCET Fatima FERNI donne pouvoir à Safi BOUKACEM		
Absents ou excusés :		
Mme Chantal BERTHILLON M Joao DA ROCHA		

Madame Béatrice DUMORTIER est élue Secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le comité du SYDER a décidé de remplacer la contribution des communes associées par le produit des impôts et taxes dont l'assiette et le recouvrement ont lieu dans les formes prévues au code général des impôts et à l'article L. 2331-3 du code général des collectivités territoriales.

La part incombant à la commune nouvelle de Vaugneray s'élève à 8075,68 € (pour mémoire, 19 337,73€- année 2025)

Cette participation peut être budgétisée soit totalement soit en partie, le reste étant alors fiscalisé.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'inscrire la totalité de cette participation au budget primitif 2026

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :
31 suffrages exprimés :
31 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés

DÉCIDE de budgétiser la totalité de sa participation au SYDER pour l'année 2026 soit à 8 075,68€.

DIT QUE cette participation sera prévue au compte 65541.814 "Contributions au fonds de compensation des charges territoriales " du budget communal 2026

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le
28.02.2026
et de la publication en mairie le
28.02.2026

La Secrétaire,
Béatrice DUMORTIER



Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire,
Daniel JULLIEN

